

DELIBERATION 82/24 : ACQUISITION DE TERRAINS - AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, donne lecture d'une promesse de vente signée par les Consorts STINES, demeurant à NANCY 12, rue de Cronstadt, concernant le terrain cadastré Section A n° 862, lieu-dit "Champ François" d'une contenance de 352 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 5 280 Frs.

Monsieur REINSTADLER précise que l'achat de cette parcelle par la Commune entre dans le cadre de l'agrandissement du cimetière.

LE CONSIL MUNICIPAL,  
après enavoir délibéré,

- sollicite de M. le Préfet de Meurthe et Moselle la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de ce terrain afin d'obtenir l'exonération des frais d'enregistrement,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié pour l'achat de ce terrain,
- précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 81.